

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
6 mars 2018	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 mars 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°02 : Lancement d'une délégation de Service Public pour l'eau potable

Le Comité Syndical,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de l'article L.1411-4,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU le rapport du cabinet Merlin du 23 février 2018 joint,

VU l'avis favorable du 1^{er} mars 2018 de la Commission consultative des services publics locaux joint,

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de décider du futur mode de gestion du service public d'eau potable à mettre en œuvre à l'échéance de ses deux contrats de délégation de service public d'eau potable,

APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable sur le territoire du SERM sous forme d'une concession de service d'une durée de 10 ans.

APPROUVE les caractéristiques du contrat de délégation de service public envisagé dans le rapport de présentation et notamment le renforcement de la filière de prétraitement de l'usine de Moulins-Lès-Metz,

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Le Président du SERM



René DARBOIS